

# LIVRET D'ACCUEIL du Centre hospitalier départemental de Bischoffwiller



Pôle hébergement et soins gériatriques

Service de soins infirmiers à domicile  
pour personnes âgées (SSIDPA)



Coopération hospitalière  
Nord Alsace



Centre Hospitalier  
Intercommunal de la Lauter  
WISSEMBOURG

Centre hospitalier départemental  
de Bischoffwiller

# BIENVENUE



**Madame Lauriane SLADEK**  
Directrice déléguée du Centre hospitalier  
départemental de Bischwiller

Le Centre hospitalier départemental de Bischwiller vous souhaite la bienvenue. L'ensemble du personnel est à votre écoute et mettra tout en œuvre pour faire en sorte que votre séjour soit le plus agréable possible.

Ce livret d'accueil, conçu pour répondre au mieux à vos diverses interrogations, vous permettra de faire connaissance avec notre établissement et vous apportera les renseignements susceptibles de faciliter votre séjour et vos démarches.

Soucieux d'identifier les améliorations à apporter à votre prise en charge, nous avons mis en place des moyens nous permettant d'évaluer votre satisfaction et de prendre en compte vos remarques et suggestions.

Un questionnaire de satisfaction vous sera remis, et nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir trouver le temps de le remplir et de nous le retourner.

Dans le cadre de notre effort continu pour l'amélioration de la qualité du service rendu, vos impressions sur votre séjour dans nos murs sont en effet, pour nous, d'une grande importance.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre service. Soyez assuré du dévouement de tous, pour votre mieux-être et les meilleurs soins possibles.



**M. Jean-Lucien NETZER**  
Président du Conseil de surveillance

La ville de Bischwiller est marquée depuis toujours par l'accueil de populations vulnérables. La présence de structures spécialisées dans la ville et notamment des hospices départementaux permettait d'accueillir et d'accompagner des réfugiés, malades et personnes en situation de handicap. Cette priorité centrée sur le bien-être des publics est aujourd'hui toujours au cœur des préoccupations du Centre hospitalier départemental de Bischwiller (CHDB).

Le CHDB poursuit son développement et sa modernisation, avec la construction de nouvelles structures telles que le PAMG (pôle d'activités médicales gériatriques) ainsi qu'en élargissant la palette de services offerts aux personnes âgées et handicapées.

Ainsi, tous les moyens sont mis en œuvre pour vous assurer le meilleur accueil possible et vous faire bénéficier de soins de qualité.

L'ensemble des membres du Conseil de surveillance vous souhaite la bienvenue ainsi qu'un bon rétablissement.

Notre établissement a connu ces dernières années une forte dynamique de transformation de ses structures, nous permettant aujourd'hui de vous accueillir dans un cadre moderne.

Il constitue le plus grand pôle gériatrique de la région avec 918 lits et places, et dispose d'une filière gériatrique complète avec de l'hospitalisation de jour, de court séjour, de soins de suite, de longue durée, d'hébergement, et de l'accompagnement du handicap.

Il est doté d'un plateau technique d'investigation et d'un plateau technique de rééducation adaptés aux personnes âgées pour garantir une prise en charge globale et pluridisciplinaire.

Dès votre arrivée dans l'établissement vous serez pris en charge par une équipe médico-soignante compétente, disponible et à votre écoute.

Notre objectif constant est de vous offrir des soins de qualité, et de vous accompagner tout au long de votre parcours en notre sein.



**M. Mohamed EL AATMANI**  
Président de la Commission  
médicale d'établissement

Vous avez fait appel au **Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Âgées (SSIDPA)** du **Centre hospitalier départemental de Bischwiller (CHDB)** pour vous apporter une aide dans le cadre d'un maintien à domicile.

Le livret d'accueil spécifique au SSIDPA est destiné à faciliter vos démarches et vos premiers jours de prise en charge au SSIDPA,

Ce livret vous est remis en même temps que le livret d'accueil de l'utilisateur au CHDB, le règlement de fonctionnement et le contrat individuel de prise en charge dont vous nous remettrez un exemplaire signé qui sera conservé dans votre dossier administratif.

Ce livret précise les éléments suivants :

**La présentation du SSIDPA - p.3**

**Les missions du SSIDPA - p.4**

**Les professionnels - p.4**

**Les modalités de prise en charge - p.5**

**L'engagement qualité - p.6**

**Les informations utiles - p.7**



#### **NUMÉROS UTILES :**

> **Infirmière Coordinatrice - Madame Adeline GRUDZIEN**

**Tél. : 03.88.80.21.96 : de 8h à 17h du lundi au vendredi**

**Port. : 06.37.72.92.19 : de 17h à 8h du lundi au vendredi,  
ainsi que les week-ends et jours fériés.**

> **Centre hospitalier départemental de Bischwiller**

**Accueil central : 03 88 80 22 22 – 24h/24h et 7J /7J**

**L'Accueil central réceptionne les messages en-dehors des heures  
d'ouverture du SSIDPA. Les aides-soignantes contactent l'Accueil  
central pour relever les messages avant chaque départ en visite.**

**Par respect de la confidentialité, aucune information médicale vous  
concernant ne sera communiquée par téléphone.**





# LES MISSIONS DU SSIDPA

## OBJECTIF DE LA PRISE EN CHARGE

Le SSIDPA a pour vocation :

- De prévenir une dégradation de l'état de santé
- D'aider, soulager l'entourage
- D'accompagner la phase aiguë d'une pathologie
- D'accompagner un handicap
- D'accompagner une pathologie chronique
- D'accompagner une pathologie évolutive

## PRESTATION DU SSIDPA

Le SSIDPA assure, sur prescription médicale, auprès de personnes âgées malades et/ou dépendantes :

- les soins infirmiers et d'hygiène générale,
  - les aides nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie,
- avec son propre personnel ou avec l'intervention des infirmiers libéraux.

# LES PROFESSIONNELS

**L'INFIRMIÈRE COORDINATRICE :** Elle assure le suivi des dossiers administratifs en lien avec le service des admissions du CHDB. Elle établit le plan d'aides et de soins adapté aux besoins de l'utilisateur lors de la première visite d'évaluation au domicile et effectue des évaluations régulières au cours de la prise en charge. L'infirmière coordinatrice pourra exiger la mise en place d'aides techniques, de matériel médical, afin que les soins soient effectués avec toute la sécurité et le confort nécessaires à l'utilisateur comme au soignant.

**LES AIDES SOIGNANTS :** Ils assurent, sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, les soins d'hygiène et tous les soins relevant de leur compétence. Les tâches relatives au ménage et à la préparation des repas sont exclues.

**LES INFIRMIERS LIBÉRAUX :** Les soins techniques (injections, pansements, etc.) seront assurés par des infirmiers libéraux conventionnés avec le CHDB.

**LES AUTRES INTERVENANTS :** L'équipe mobile de soins palliatifs gériatriques (EMSPG) du CHDB peut également être sollicitée.

Les compétences du Service d'Évaluation et de Préparation au Retour à Domicile (SEPRAD) du CHDB peuvent être sollicitées par le SSIDPA pour donner des conseils dans le domaine de l'aménagement du logement ou de l'aide en équipement, nécessaires pour pallier la dépendance.



# LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

**FORMALITÉS ADMINISTRATIVES :** L'intervention du SSIDPA est subordonnée à la prescription d'un médecin. Ainsi, il vous sera remis lors de votre admission des formulaires à compléter par votre médecin traitant, puis à remettre au SSIDPA. Afin de faciliter les démarches, pensez également à remettre une copie de l'attestation de la carte vitale à l'aide-soignant, dès le premier jour de son intervention. L'infirmière coordinatrice reste votre interlocutrice privilégiée pour toutes vos démarches administratives concernant la prise en charge au SSIDPA.

**FINANCEMENT :** La prise en charge est intégralement financée par l'organisme d'Assurance Maladie. Ne sont pas pris en charge l'équipement et le matériel nécessaires aux soins. Exemple : lit à hauteur variable.

**LIEU D'INTERVENTION :** Le SSIDPA intervient au domicile ou au substitut du domicile de l'utilisateur.

**CHOIX DU MÉDECIN TRAITANT :** L'utilisateur conserve le libre choix de son médecin traitant qui est responsable du traitement prescrit.

**DOSSIER DU PATIENT :** Au domicile de l'utilisateur, un cahier de liaison est complété par l'ensemble des intervenants du domicile, professionnels et/ou aidants. Ce cahier ne comporte aucun renseignement médical ; il est avant tout un support de liaison. Un dossier de soins est renseigné dans les locaux du SSIDPA. Ce dossier est gardé sous clé. Tous les intervenants du SSIDPA sont tenus au secret professionnel. Selon la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés », l'utilisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données informatisées le concernant. Les données le concernant font l'objet, sauf opposition de sa part, d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par cette loi.

**FIN DE LA PRISE EN CHARGE :** La fin de la prise en charge est organisée avec l'utilisateur, son entourage et son médecin traitant. Elle peut résulter notamment :

- d'une modification de l'état de santé de l'utilisateur qui ne répond plus aux critères de prise en charge du SSIDPA,
- de l'impossibilité du SSIDPA d'assurer la continuité des soins,
- d'un refus de soins ou d'équipement de la part de l'utilisateur,
- du non-respect du règlement de fonctionnement.

Dans ces cas, la fin de prise en charge est organisée en respectant un délai de préavis d'un mois.

Dans le cas d'un souhait de l'utilisateur de cessation de prise en charge par le SSIDPA, la fixation d'un nouveau délai (inférieur à 1 mois) peut être envisagée et fait l'objet d'un accord conjoint avec le patient.

Lorsque la fin de prise en charge est décidée, une prise en charge appropriée à la situation de l'utilisateur est alors proposée. La coordinatrice du SSIDPA prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer le relai et l'orientation vers d'autres dispositifs (plateforme d'accompagnement et de répit, services d'aides à domicile, etc.) afin de garantir la continuité des soins à domicile.

**SORTIES PROVISOIRES :** Des sorties provisoires du SSIDPA peuvent être prononcées en cas d'hospitalisation, de séjours de répit ou de vacances en famille. La place au sein du SSIDPA sera conservée pour l'utilisateur pour une durée minimale d'un mois. Au-delà de deux mois consécutifs, il pourra être mis fin à la prise en charge aux conditions indiquées ci-dessus.

# L'ENGAGEMENT QUALITÉ

Le SSIDPA s'engage à mettre en œuvre une action commune et harmonisée de soutien, dans le respect de la dignité et de l'intimité de l'utilisateur admis au SSIDPA.

La politique qualité du SSIDPA s'articule autour des thèmes suivants :

**QUALITÉ DES SOINS :** Le SSIDPA s'engage à garantir à l'utilisateur l'accès à des soins de qualité effectués par un personnel qualifié et bénéficiant des formations nécessaires.

**QUALITÉ DE VIE :** Le SSIDPA s'attache à développer une politique de qualité de vie et à favoriser l'intervention de tous les partenaires sociaux et des familles, afin d'optimiser le maintien à domicile dans le respect de la dignité de l'utilisateur soigné.

**PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE :** Le personnel qualifié du SSIDPA est tenu à un engagement en matière de lutte contre la maltraitance. Conformément à la procédure de signalement de la maltraitance en vigueur au CHDB, il avertira obligatoirement sa hiérarchie de toute suspicion ou situation avérée de maltraitance, de négligence ou de défaut de soins.

**ADAPTATION PERMANENTE DU SSIDPA :** Le SSIDPA s'engage à apporter des réponses évolutives aux besoins de l'utilisateur en fonction de son état de santé, afin de préserver au maximum son autonomie.

**PRÉVENTION ET INFORMATIONS :** Le SSIDPA s'engage à mettre en œuvre des actions de prévention et à « former » l'utilisateur et son entourage aux gestes et au matériel nécessaire pour la mise en place de cette prévention. Par ailleurs, le SSIDPA mettra en œuvre, autant que possible, des actions d'éducation thérapeutique de l'utilisateur et de son entourage.

# LES INFORMATIONS UTILES

## ADRESSE POSTALE

Centre hospitalier départemental de Bischwiller  
Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées  
17, route de Strasbourg  
BP 90 007  
67241- BISCHWILLER CEDEX

## LOCALISATION DES BUREAUX DU SSIDPA

EHPAD Maison des Aînés  
6, route de Strasbourg à Bischwiller  
Bureau au rez-de-chaussée, après la salle à manger.  
*sur rendez-vous uniquement*

## HORAIRES DES VISITES À DOMICILE

Matin : entre 6 h 00 et 13 h 00  
Après-midi : entre 13 h 00 et 20 h 30 } 7 jours / 7

